



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE MARDI LE 6 SEPTEMBRE 2022 À 19H30,
À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN**

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil du **Mardi 6 septembre 2022** est tenue en public, à l'Hôtel de Ville au 5, rue Gale. Vu la fin de l'urgence sanitaire annoncée par le gouvernement du Québec pour le 1^{er} juin, le port du masque est facultatif et laissé à la discrétion de chaque personne.

Les mesures mises en place par la Municipalité permettent une participation pleine et entière du public conformément à la Loi. La présente séance régulière du conseil peut être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur YouTube en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca, ou en différé par la suite selon la disponibilité des gens.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS;

Présences:

Mairesse : Christine McAleer
Conseiller 1 : Thomas Vandor
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseiller 4 : Éric Bourdeau
Conseillère 5 : Kimberley Barrington
Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Absence:

Conseiller 3 : Stephen Ovans

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Christine McAleer, le trésorier, M. Georges Lazurka et la secrétaire trésorière adjointe, Madame Jocelyne Madore remplaçant le greffier M. François Gagnon, sont également présents, la secrétaire trésorière adjointe agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19h30 par la mairesse Christine McAleer.

22-09-242 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que présenté ci-dessous, tout en laissant le varia ouvert :

ORDRE DU JOUR

1 AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022
 - 1.2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 août 2022
 - 1.2.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2022
- 1.3 Période de questions ouverte au public
- 1.4 Dépôt de documents
 - 1.4.1 Liste des permis émis, fermeture de permis (Service d'urbanisme)
 - 1.4.2 Graphique d'utilisation eau potable;
- 1.5 Avis de motion relatif au Règlement n° 86-2022 sur l'utilisation de l'eau potable;
- 1.6 Avis de motion relatif au Règlement n° 120-2022 concernant les branchements à l'eau potable et les eaux usées;
- 1.7 Mandat à Pierre Duquette, notaire, - Cession des rues Vallée des Outardes (ph 2)
- 1.8 Amendement n° 1 à l'entente avec la Croix-Rouge pour 2023
- 1.9 CRSBP renouveler convention 2023-2025

2. GESTION FINANCIÈRE

- 2.1 Liste et approbation des comptes à payer au 1^{er} septembre 2022
 - 2.1.1 Liste détaillée des comptes à payer au 1^{er} septembre 2022
- 2.2 Octroi à Pavage MCM Inc. - contrat asphaltage de sections de rues
- 2.3 Octroi à Compas Minerals Corp. - contrat approvisionnement en sel (hiver 2022-2023)
- 2.4 Octroi à Gravière, Sablière Leblanc – contrat approvisionnement en sable (hiver 2022-2023)
- 2.5 Bail de la bibliothèque municipale – avis juridique augmentations des loyers
- 2.6 Refinancement de règlements d'emprunt (49-2007, 95-2017 & 112-2016)
- 2.7 SCABRIC adhésion à titre de membre pour 2023
- 2.8 SCABRIC appui pour démarches des municipalités

3. GESTION DU PERSONNEL

- 3.1 Embauche d'étudiants
- 3.2 Congé sans solde du greffier municipal

4. **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 4.1 Pétition citoyenne
5. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS**
6. **GESTION DES IMMEUBLES**
 - 6.1 Travaux de rénovation au Centre récréatif
 - 6.2 Hôtel de Ville - Système de ventilation à nettoyer
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1 Service de sécurité incendie - Schéma de couverture de risque – dépôt et approbation du rapport de l'an 10
8. **TRANSPORT ROUTIER**
 - 8.1 Mandat d'ingénierie pour travaux fossés rang 3
 - 8.2 Mandat pour fauchage de fossés
9. **HYGIÈME DU MILIEU**
10. **URBANISME ET ZONAGE**
 - 10.1 Demande CPTAQ – 2022-07-001 Aliénation/demande 1272 Ch. Rivière aux Outardes
 - 10.2 Demande CPTAQ – 2022-07-002 Aliénation 1272 Ch. Rivière aux Outardes
11. **ENVIRONNEMENT**
12. **COMMUNICATIONS**
13. **SERVICES RÉCRÉATIFS (loisirs et culture) ET COMMUNAUTAIRES**
 - 13.1 Journée Fête familiale – fermeture de rues
14. **CORRESPONDANCE ET DEMANDES**
 - 14.1 WI (Women's Institute) Contribution pour le 125^e anniversaire
15. **2^e PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTES AU PUBLIC**
16. **VARIA**

Évènements :

 - Rappel – Fête familiale d'Ormstown (17 ou 18 septembre)
 - Exposition de courtpointes (Club de Curling) 16-17 septembre 2022
 - Légion Royale Canadienne – 75^e anniversaire (24 sept.)
 - Société St-Jean-Baptiste – Brunch annuel (25 septembre 2022)
 - Labyrinthe géant au LBA (fins de semaine sept. et oct. 2022)
 - Concours divisions maisons et jardins (30 sept. date limite inscriptions)
 - Mandala géant (1^{er} octobre 2022)
 - Journées de la culture - Bibliothèque (1 - 2 octobre 2022)
 - Festival d'automne LBA (1 – 2 octobre 2022)
 - MRC Expo photo (apporter œuvre 19 -20 septembre 2022)
17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

22-09-243 Adoption du procès-verbal- Séance ordinaire du conseil du 1^{er} août 2022

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal du 1^{er} août 2022, tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

22-09-244 Adoption du procès-verbal- Séance extraordinaire du conseil du 4 août 2022

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 4 août 2022, tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises :

ADOPTÉE

22-09-245 Adoption du procès-verbal- Séance extraordinaire du conseil du 29 août 2022

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 29 août 2022, tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises :

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

Il est 19h00 et il y a ouverture de la période de questions ouvertes au public qui assiste à la séance, aucune question écrite n'ayant été reçue. Les questions et réponses faites au public par la mairesse McAleer peuvent être entendues sur la chaîne YouTube de la Municipalité, en tout temps.

Dépôt de documents

Sans nécessiter de résolution formelle adoptée par le conseil municipal, il y a dépôt des documents suivants, sans autre formalité

- 1.4.1 Liste des permis émis, fermeture de permis (Service d'urbanisme).
- 1.4.2 Graphique d'utilisation et de distribution de l'eau potable

22-09-246 **Avis de motion pour Règlement n° 86-2022 modifiant le Règlement n° 86-2013 sur l'utilisation de l'eau potable**

Avis de motion est donné par le conseiller **Éric Bourdeau** à l'effet que lui-même, ou en son absence, un autre conseiller municipal déposera le Projet de règlement n° 86-2022 lors de la séance du conseil municipal du 3 octobre prochain ou à une séance subséquente, le tout en vue **d'abroger et de remplacer** le Règlement n° 86-2013 sur l'utilisation de l'eau potable afin de le rendre conforme aux nouvelles normes et dispositions applicables considérant la date de l'adoption du règlement actuel, à savoir en 2013.

ADOPTÉE

22-09-247 **Avis de motion pour le Règlement n° 120-2022 modifiant le Règlement n° 120-2020 en regard des branchements au réseau d'eau potable et des eaux usées et de protection contre les dégâts d'eau**

Avis de motion est donné par le conseiller **Shane Beauchamp** à l'effet que lors de la séance régulière du 6 septembre 2022, lui-même ou en son absence, un autre conseiller municipal, déposera le Projet de règlement n° 120-2022 en vue de modifier le règlement n° 120-2020 en regard des branchements au réseau d'eau potable et des eaux usées et de protection contre les dégâts d'eau, afin d'interdire le branchement à la conduite d'eau potable principale située à l'intérieur d'une servitude municipale et de remplacer le formulaire de l'annexe A.

ADOPTÉE

22-09-248 **Mandat à Pierre Duquette, notaire, pour la cession des rues dans la Vallée des Outardes (phase 2)**

ATTENDU QUE le certificat de conformité final a été émis par la firme d'ingénieur Shellex, en date du 25 juillet 2022;

ATTENDU QUE ces infrastructures doivent appartenir à la municipalité afin de procéder aux travaux d'asphaltage, d'éclairage et de bordures de rue, tel que requis;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun attestant avoir fait la lecture du présent Règlement;

D'ACCEPTER les infrastructures de la phase 2, du projet de la Vallée des Outardes, telles que construites et certifiées;

ET DE MANDATER Pierre Duquette, notaire, pour préparer l'acte notarié confirmant la cession du lot numéro 6 310 167 et des rues de la phase 2 de la Vallée des Outardes à la Municipalité d'Ormsdown.

ADOPTÉE

22-09-249 **Amendement no. 1 à l'entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge**

ATTENDU une entente conclue avec la Croix-Rouge entrée en vigueur le 10 décembre 2019;

ATTENDU QUE cette entente peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des deux parties;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme impliqué dans notre plan de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Kimberley Barrington** APPUYÉE par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun attestant avoir fait la lecture du présent document;

D'ACCEPTER les modifications demandées par la Croix-Rouge, tel que décrites dans le document intitulé *Amendement No. 1 à l'entente de service aux sinistrés* et que les signataires autorisés pour la Municipalité soient la mairesse, Madame Christine McAleer, et le directeur général, Monsieur Georges Lazurka.

ADOPTÉE

22-09-250 Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie (CRSBP) Renouvellement de convention 2023-2025

ATTENDU la convention intervenue et signée entre la Municipalité et le CRSBP, le 4 août 2020;

ATTENDU le renouvellement de la présente convention pour 2 ans, soit 2023-2025;

ATTENDU QUE les frais annuels d'exploitation payés pour 2022 totalisent **3 470 \$ (avant taxes)** dont 2 253 \$ pour l'hébergement des données de la bibliothèque dans une plateforme SaaS (Cloud) et 1 217 \$ pour l'entretien et la mise à jour des logiciels;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**, **APPUYÉ** par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun attestant avoir fait la lecture du présent document;

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie (CRSBP) et **DE MANDATER** la mairesse, Madame Christine McAleer, et le directeur général, Monsieur Georges Lazurka, afin de signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

22-09-251 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer au 1^{er} septembre 2022

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**, **APPUYÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à ses questions, le cas échéant ;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer ci-dessous :

No fourn.	Nom	Montant
2871	APSAM	1 096,28 \$
1854	BCGO S.E.N.C.R.L.	35 096,13 \$
2648	BÉTONEL / DULUX	2 390,19 \$
2359	BIONEST INC.	607,98 \$
2580	BROSSEAU ET LAMARRE INC.	44,75 \$
964	C. S. BRUNETTE INC.	1 756,05 \$
1057	CARRIÈRE ALI INC.	5 778,50 \$
1922	Centre de Service scolaire des Trois-Lacs	3 403,26 \$
1422	CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD.	5 263,62 \$
2818	COMPLEXE MEDICAL ORMSTOWN INC	7 598,31 \$
2154	CORPORATE EXPRESS CANADA INC.	79,40 \$
966	D'AMOUR & FILS INC.	1 255,47 \$
2742	DANDURAND, PHILIPPE	694,96 \$
2867	DESJARDINS, LUCIEN	738,16 \$
1174	DISTRIBUTION LAZURE INC.	2 601,16 \$
2541	DRUMCO ÉNERGIE	791,51 \$
1368	DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	579,19 \$
2339	ÉCHO-TECH H2O INC.	1 989,07 \$
2230	ENSEIGNES DUMAS	155,22 \$
2756	ENTANDEM	228,32 \$
1838	ENTREPRISES M.C. (LES)	268,57 \$
2732	ENVIRONOR CANADA INC.	2 476,79 \$
1371	ÉQUIP. ALBERT BILLETTE INC.	1 038,73 \$
1872	ÉQUIPEMENTS TM INC. (LES)	22,27 \$
2523	EUROFINS ENVIRONEX	1 647,03 \$
1848	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE	60,00 \$
2859	Fusion Signalisation	4 973,82 \$
2770	GARAGE C.P. & FILS INC.	11 819,77 \$
1214	GARAGE S.D. INC.	1 351,71 \$
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	1 928,77 \$
2826	GROUPE KOPERS INC.	505,89 \$
2833	ICS Inc.	454,04 \$
2180	IGA ORMSTOWN	124,52 \$
1050	INFOTECH	3 193,45 \$
972	J.T. SPORT	86,23 \$
1690	JALEC INC.	447,26 \$
2853	Jamie Bohemen Enr.	229,95 \$
2590	JAMUNIK	588,98 \$
2599	JMM INSTALLATIONS	275,94 \$
992	LAMB J. & SON	137,97 \$
2243	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	40,98 \$
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	184,75 \$

1058	LIBRAIRIES BOYER	389,38 \$
2837	LONGUS/RENÉ RIENDEAU (1986) INC.	86,23 \$
2552	MCCLINTOCK, LES ENTREPRISES	1 474,56 \$
2512	PETRO-CANADA	179,35 \$
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	281,54 \$
2865	PRODUCTIONS KIRTAP	1 034,78 \$
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	1 809,20 \$
981	RATTE, MAGASIN F.	411,86 \$
1626	SANIBERT	348,10 \$
965	SÉCURITÉ & SERRURIER CLÉMENT	1 349,81 \$
2872	SERVALVE	1 353,50 \$
1039	SERVICOFAX	1 077,33 \$
2371	SHELL CANADA (PRODUITS)	2 070,49 \$
1008	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	577,09 \$
2831	SOLUTION INFORMATIQUE DE LA MONTÉRÉGIE	23,21 \$
2691	SPCA REFUGE MONANI-MO	500,00 \$
2856	TBL Telecom	1 235,42 \$
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	3 245,72 \$
2787	TELMATIK	118,41 \$
2536	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES	132,06 \$
2873	VIVA SALABERRY-SUROÛT	947,39 \$
2738	WM QUÉBEC INC. Réso 20-08-239	25,75 \$
TOTAL		122 676,13 \$

DÉJÀ APPROUVÉS PAR RÉOLUTION

2793	ADN COMMUNICATION - Réso 20-12-347	87,67 \$
2588	AGRÉBEC INC. - Réso 22-08-228	7 782,16 \$
1018	ALI EXCAVATION INC. Réso 22-04-090	2 855,80 \$
2523	EUROFINS ENVIRONEX - Réso 22-07-193	1 368,20 \$
2511	SOLMATECH INC. Réso 22-07-193	948,54 \$
2856	TBL Telecom - Réso 22-04-092	908,30 \$
2738	WM QUÉBEC INC. Réso 19-10-325	27 606,34 \$
2738	WM QUÉBEC INC. Réso 20-08-239	21 616,41 \$
TOTAL		63 173,42 \$

Total des dépenses à payer: 185 849,55 \$

No cheque

PLUS PAIEMENTS DURANT LE MOIS

	SALAIRES	117 301,19 \$
	SALAIRES DES ÉLUS	14 650,09 \$
202200846	2254 SOUCY, BENOIT - Ent. Ménager du 17 au 30 juillet 2022	1 050,00 \$
202200847	1007 HYDRO-QUEBEC	5 983,76 \$
202200854	2795 BANQUE NATIONALE - REER Juillet	424,00 \$
202200855	2783 Banque Nationale Succ. Ste-Martine - REER Juillet	350,00 \$
202200856	2663 CIBC SECURITIES INC.- REER Juillet	238,00 \$
202200857	2684 CIBC BANQUE IMPÉRIALE COMMERCE - REER Juillet	238,00 \$
202200858	1012 CAISSE DESJARDINS - REER Juillet	4 560,97 \$
202200859	1016 RECEVEUR GENERAL - DAS Fed. Juillet 2022 (16-31 rég.)	7 040,25 \$
202200860	1813 RECEVEUR GÉNÉRAL - DAS Fed. Juillet 2022 (16 au 31 occ.)	1 820,80 \$
202200861	1015 MINISTRE DU REVENU - DAS Juillet 2022 (16 au 31)	22 598,31 \$
202200866	1403 OH DU HAUT-SAINT-LAURENT	30 559,82 \$
202200867	1051 PETITE CAISSE	194,55 \$
202200868	1007 HYDRO-QUEBEC	2 429,94 \$
202200869	961 BELL Canada	148,26 \$
202200870	2254 SOUCY, BENOIT - Ent. Ménager du 31 juillet au 13 août 2022	1 050,00 \$
202200871	1015 MINISTRE DU REVENU - DAS Août 2022 (1 au 15)	17 544,06 \$
202200872	1007 HYDRO-QUEBEC	40,73 \$
202200873	1184 BELL MOBILITE - Août 2022	104,84 \$
202200874	2071 VISA DESJARDINS e/c 2022-07-29	370,89 \$
202200875	1007 HYDRO-QUEBEC	1 045,75 \$
202200876	2379 DERY TELECOM INC. - Tél. Garage 138 A - Septembre 2022	48,94 \$
202200877	1007 HYDRO-QUEBEC	437,18 \$
202200878	2591 TARGO COMMUNICATIONS INC. - Internet Hôtel de Ville Août 2022	80,43 \$
202200879	1849 QUADIENT CANADA LTÉE - timbres	2 299,50 \$
202200880	1007 HYDRO-QUEBEC	1 633,65 \$
202200882	2379 DERY TELECOM INC. - TV Mairesse - Septembre 2022	29,24 \$
202200883	1007 HYDRO-QUEBEC	959,09 \$
202200884	2254 SOUCY, BENOIT - Ent. Ménager du 14 août au 27 août 2022	1 050,00 \$
Total:		236 282,24 \$

Total des montants à autoriser: 422 131,79 \$

ADOPTÉE

22-09-252 Octroi à Pavage MCM Inc. – contrat d’asphaltage de sections de rues

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitations a été fait (**ORM220819**) auprès de trois (3) entreprises spécialisées, à savoir :

- Les Pavages MCM Inc.
- Les Pavage Ultra Inc.
- Les Pavages CEKA Inc.

ATTENDU QUE des trois (3) compagnies invitées le 19 août 2022, toutes ont déposé une soumission à l'intérieur du délai prescrit, à savoir avant 10h00, le lundi 29 août 2022 et que le résultat est reproduit au tableau ci-dessous, le tout étant conforme au procès-verbal d'ouverture des soumissions :

Soumissionnaire	Prix/tonne	TPS	TVQ	TOTAL
Les Pavages MCM Inc.				
Rues municipales	9 750.00 \$	487.50 \$	972.56 \$	11 210.06 \$
MTQ	23 879.96 \$	1 194.00 \$	2 382.03 \$	27 455.99 \$
Total :	33 629.96 \$			38 666.05 \$
Les Pavages Ultra Inc.				
Rues municipales	15 000.00 \$	750.00 \$	1 496.25\$	17 246.25 \$
MTQ	32 422.00 \$	1 621.10 \$	3 234.10 \$	37 277.20 \$
Total :	47 422.00 \$			54 523.45 \$
Les Pavages CEKA Inc.				
Rues municipales	12 101.80 \$	605.09 \$	1 207.16 \$	13 914.05 \$
MTQ	24 759.45 \$	1 237.98 \$	2 469.76 \$	28 467.19 \$
Total :	36 861.25 \$			42 381.24 \$

ATTENDU QUE l'invitation faite est en conséquence des diverses réparations de bris d'aqueduc, lesquelles nécessitent la réfection et l'asphaltage de sections de rues;

ATTENDU QUE la soumission produite par Les Pavages MCM Inc. est en tous points conforme aux exigences requises et respecte l'estimation faite, la soumission étant établie au montant de **33 629.96 \$ avant taxes**;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat à Les Pavages MCM Inc., le tout au montant de **33 629.96 \$ avant taxes**, conformément à la soumission produite et à tout ce qui y est inclus, aucun extra ne pouvant être chargé à la Municipalité, sauf sur demande et approbation expresse de cette dernière pour un ajout ou une modification à la soumission.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-320-00-521
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-09-253 Octroi à Compass Minerals Corp. – contrat d’approvisionnement de sel pour la saison hivernale 2022-2023

ATTENDU l'appel d'offres sur invitations à soumissionner # **ORM220811-1** adressé à deux (2) compagnies et visant à s'approvisionner de 750 tonnes (gros sel), avec une garantie quant au prix à la tonne advenant une rude saison hivernale occasionnant une commande supplémentaire de 250 tonnes, les entreprises invitées étant :

- Sel Warwick Inc.;
- Compass Minerals Corp. ;

ATTENDU QUE des 2 compagnies invitées le 11 août 2022, toutes ont déposé une soumission à l'intérieur du délai prescrit, à savoir avant 10h00, le lundi 29 août 2022 et que le résultat est reproduit au tableau ci-dessous, le tout étant conforme au procès-verbal d'ouverture des soumissions :

Soumissionnaire	Prix/tonne	TPS	TVQ	TOTAL
Sel Warwick Inc.				
750 tonnes	106.00\$/t	5.30 \$	10.57 \$	121.87 \$
Total :	79 500.00 \$			91 402.50 \$
Compass Minerals corp.				
750 tonnes	99.16 \$	4.95 \$	9.89 \$	114.00 \$
Total :	74 370.00 \$			85 500.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'OCTROYER le contrat à Compass Minerals Corp., le tout au prix de **74 370 \$, avant taxes** pour 750 tonnes de sel, le prix étant garanti à la tonne jusqu'à concurrence de 250 tonnes supplémentaires, sans aucune possibilité d'extra.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-330-00-620
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-09-254 Gravière & Sablière Leblanc inc.- Octroi de contrat d'approvisionnement en sable (déneigement 2022-2023)

ATTENDU l'appel d'offres de gré à gré # **ORM220811-2** adressé à Gravière, Sablière Leblanc Inc., visant à s'approvisionner de 2 000 tonnes (sable), avec une garantie quant au prix à la tonne advenant une rude saison hivernale occasionnant une commande supplémentaire de 500 tonnes ;

ATTENDU QUE Gravière & Sablière Lalonde inc a déposé une soumission à l'intérieur du délai prescrit, à savoir avant 10h00, le lundi 29 août 2022 et que le résultat est reproduit au tableau ci-dessous, le tout étant conforme au procès-verbal d'ouverture des soumissions ;

SOUSSIONNAIRES	Prix/tonne métrique	Prix	TPS	TVQ	TOTAL
Gravière, Sablière Leblanc inc.					
2 000 tonnes métriques	26.00 \$	52 000.00 \$			
Taxe municipale	0,61	1 220.00 \$			
Prix pour 2 000 tonnes :		53 220.00 \$	2 661.00 \$	5 308.70 \$	61 189.70 \$

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'OCTROYER le contrat à Gravière & Sablière Leblanc inc., le tout au prix de **53 220.00 \$, avant taxes** pour 2 000 tonnes de sable, le prix étant garanti à la tonne jusqu'à concurrence de 500 tonnes supplémentaires, sans aucune possibilité d'extra.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-330-00-620
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-09-255 Bail de la bibliothèque municipale – avis juridique augmentations des loyers

ATTENDU le bail commercial intervenu entre la firme HUOTCO inc. (Complexe médical d'Ormstown) pour une durée de cinq (5 ans) afin d'y déplacer la bibliothèque municipale, le tout incluant un loyer de base et un loyer additionnel ;

ATTENDU les ajustements faits récemment et les augmentations constatées sur la facturation, notamment pour le loyer de base sous prétexte que le tout se justifie par un arpentage des lieux faisant en sorte que la superficie d'occupation du sol par la bibliothèque est plus élevée que celle initialement prévue dans le bail ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge qu'il n'a pas à faire les frais pour une ou des erreurs commises par le locateur au moment de la signature du bail et que la superficie d'occupation doit être celle enchâssée dans le bail commercial ;

ATTENDU QU'à la suite de la résolution 22-08-218 transmise à HUOTCO Inc., le conseil n'est pas satisfait des explications fournies par le bailleur HUOTCO Inc. et demande donc, un avis juridique ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

DE MANDATER les services de la firme DHC Avocats pour demander un avis juridique dans ce dossier.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-130-00-412
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-09-256 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 153 600 \$ qui sera réalisé le 13 septembre 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ormstown souhaite emprunter par billets pour un montant total de 153 600 \$ qui sera réalisé le 13 septembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
49-2007 – Abri à sel	57 600 \$
95-2017 – Tracteur verger 2016	60 200 \$
112-2016 – ponceau Upper Concession	35 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 112-2016, la Municipalité d'Ormstown souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par la conseillère Kimberley Barrington, appuyée par le conseiller Éric Bourdeau, et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 septembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le directeur général;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	23 000 \$	
2024.	24 200 \$	
2025.	25 300 \$	
2026.	26 600 \$	
2027.	27 900 \$	(à payer en 2027)
2027.	26 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 112-2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 septembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

22-09-257 Refinancement du prêt # 4 de la Financière Banque Nationale pour les règlements d'emprunt 49-2007, 95-2017 et 112-2016

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 septembre 2022, au montant de 153 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT

23 000 \$	5,26000 %	2023
24 200 \$	5,26000 %	2024
25 300 \$	5,26000 %	2025
26 600 \$	5,26000 %	2026
54 500 \$	5,26000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,26000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

23 000 \$	4,65000 %	2023
24 200 \$	4,65000 %	2024
25 300 \$	4,65000 %	2025
26 600 \$	4,65000 %	2026
54 500 \$	4,80000 %	2027

Prix : 98,19200

Coût réel : 5,31918 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Jacques Guilbault, appuyé par le conseiller Éric Bourdeau, et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Ormstown accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT pour son emprunt par billets en date du 13 septembre 2022 au montant de 153 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 49-2007, 95-2017 et 112-2016. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Poste comptable attribué à la dépense : 55-510-10-095
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-09-258 Adhésion à la SCABRIC à titre de membre

ATTENDU QUE l'organisme s'implique activement à améliorer la qualité de l'eau et des sols des bassins versants de la Zone Châteauguay;

ATTENDU l'importance des enjeux relatifs à l'eau, l'adhésion à l'organisme permettant un appui en tant que municipalité;

ATTENDU QU'en tant que membre, la municipalité profitera d'activités, d'informations et d'expertises de la SCABRIC;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'adhésion à l'organisme SCABRIC au coût de **150.00 \$ avant taxes**, pour l'année 2023.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-130-00-494
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-09-259 APPUI à la démarche des municipalités, Sainte-Martine, Saint-Isidore, Saint-Urbain-Premier, et Châteauguay

ATTENDU QU'à la fin des années 1960, le gouvernement du Québec a autorisé le déversement de plus de 170 000 m³ d'huiles et autres produits toxiques dans une sablière désaffectée sur le territoire de Mercier, causant une contamination majeure des eaux souterraines de la région;

ATTENDU QUE dans les années 1970 suivant la catastrophe, le gouvernement du Québec a financé la construction d'un réseau d'aqueduc et ordonné à la Ville de Châteauguay de fournir l'eau potable aux municipalités de la Régie Intermunicipale de la Vallée de la Châteauguay (RIAVC), soit Mercier, Sainte-Martine, Saint-Isidore et Saint-Urbain-Premier;

ATTENDU QUE le décret 744-89 adopté par le gouvernement du Québec par lequel il reconnaissait la contamination de la nappe souterraine et son impact sur l'approvisionnement en eau potable des municipalités affectées et octroyait une aide financière atteignant 80 % des coûts d'immobilisation des équipements requis pour maintenir et moderniser le réseau de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE l'usine de traitement de la Ville de Châteauguay ne réussit plus à fournir de l'eau en quantité suffisante pour répondre aux besoins des municipalités de la RIAVC, des villes de Léry et de Châteauguay, incluant notamment l'Hôpital Anna-Laberge;

ATTENDU QUE la pression dans le réseau d'aqueduc n'est pas constante et que les municipalités doivent composer avec des défis importants pour maintenir les capacités d'intervention en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE plusieurs équipements atteignent leur fin de vie et que les sommes requises pour moderniser les équipements et explorer des solutions permettant d'atteindre une autonomie locale et diminuer la pression sur les équipements de Châteauguay sont exceptionnellement élevées, qu'ils découlent de la contamination historique des lagunes à Mercier et qu'il y a lieu, dans ce contexte, d'obtenir une aide financière additionnelle pour compenser ces coûts;

ATTENDU QUE la formation du Comité régional des lagunes composé des cinq municipalités impactées par la contamination des eaux souterraines, soit Mercier, Sainte-Martine, Saint-Isidore, Saint-Urbain-Premier et Châteauguay;

ATTENDU QUE la lettre signée par les membres du Comité régional des lagunes et transmise, en date du 11 août 2022, au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, demandant au gouvernement d'assumer les coûts associés aux investissements qui s'imposent pour entretenir le réseau d'aqueduc existant et mettre en place les infrastructures requises afin d'atteindre une autonomie locale et assurer un approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisante pour leurs citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPUYER les municipalités de Mercier, Sainte-Martine, Saint-Isidore, Saint-Urbain-Premier et Châteauguay dans leurs démarches visant à obtenir une aide financière du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts associés aux investissements qui s'imposent pour entretenir le réseau d'aqueduc existant et mettre en place les infrastructures requises afin d'atteindre une autonomie locale dans le contexte de la contamination historique des lagunes à Mercier.

ADOPTÉE

22-09-260 Prolongation emploi étudiant

ATTENDU QU'à chaque année, l'UMQ relance son programme Jeunes et relève municipale, qui permet à des jeunes de se familiariser avec le monde municipal et de leur donner la chance de profiter de l'expérience et des conseils de mentors, passionnés par la politique municipale;

ATTENDU QUE la municipalité est soucieuse de pouvoir offrir plus d'emplois à des étudiants;

ATTENDU QU'en vue d'aider le département d'urbanisme, la municipalité a autorisé, en mai 2022, l'embauche d'une étudiante en tant qu'assistante au service des inspections;

ATTENDU QUE ce poste a bénéficié d'une subvention d'Emploi Canada;

ATTENDU QUE l'employée s'est révélée efficace et très appréciée;

ATTENDU QUE le conseil désire mettre en place une politique favorisant l'emploi des étudiants dans le milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

DE PROLONGER l'emploi de Madame Océanne Leclerc, comme assistante au service d'inspection, pour un horaire de travail totalisant 10 heures par semaine, soit les vendredis de midi à 17h, et les samedis matin, de 8h à 13h, aux mêmes conditions que précédemment.

ADOPTÉE

22-09-261 Congé sans solde du greffier municipal

ATTENDU l'implication du greffier, M. François Gagnon, en tant que candidat pour le parti conservateur aux élections provinciales qui auront lieu le 3 octobre prochain;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi électorale, chapitre E-33, les articles 248 et les suivants mentionne que le candidat ne peut recevoir de rémunération durant la période de sa mise en candidature, soit du 27 août au 3 octobre 2022 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'ACCEPTER le congé sans solde de Monsieur François Gagnon, pour la période du 27 août au 3 octobre 2022 inclusivement.

ADOPTÉE

22-09-262 Pétition citoyenne – Attestation de conformité

ATTENDU la pétition déposée par le conseiller **Éric Bourdeau** lors de la séance régulière du 4 juillet dernier, ladite pétition requérant de la Municipalité, qu'elle prenne les mesures nécessaires afin que cesse le piégeage de chats domestiques;

ATTENDU QUE toute pétition déposée se doit d'être analysée afin de vérifier sa conformité;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE DÉCLARER la pétition conforme et ayant reçue une approbation formelle par le conseil municipal et que des mesures sont en cours afin de répondre à la pétition.

ADOPTÉE

22-09-263 Travaux de rénovation au Centre récréatif

ATTENDU la réception d'une subvention confirmée dans le cadre du Programme de partage de croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ), la lettre d'annonce du 12 mai 2022 attestant d'un montant de 50 893 \$;

ATTENDU QU'en vertu de ce programme, des travaux de rénovation seront effectués au centre récréatif pour améliorer l'aspect extérieur du bâtiment par l'ajout d'un revêtement sur sa face principale, d'une toiture au-dessus de l'entrée ainsi que l'installation d'une rampe d'accès avec un bouton presseur ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

DE MANDATER une firme d'architecte pour établir un plan qui respecte les règles en vigueur et **DE PROCÉDER** aux démarches nécessaires.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-082-00-722

Provenance des fonds : Programme Partage croissance Point TVQ

ADOPTÉE

22-09-264 Nettoyage du système de ventilation de l'hôtel de ville

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation à soumissionner adressée à deux (2) compagnies et visant à nettoyer et désinfecter les conduits de ventilation de l'hôtel de ville, les entreprises invitées étant :

- Nouvel Air ;
- Groupe Qualinet Inc. ;

Soumissionnaire	Prix	TPS	TVQ	TOTAL
Nouvel Air	3 500.00 \$	175.00 \$	349.12 \$	4 024.12 \$
Groupe Qualinet Inc.	6110.00 \$	305.50 \$	609.47 \$	7 024.97 \$

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'OCTROYER le contrat à Nouvel Air, le tout au prix de **3 500.00 \$, avant taxes** pour le nettoyage du système de ventilation, des diffuseurs et de l'unité extérieure, sans aucune possibilité d'extra.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-190-00-522

Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-09-265 Adoption du Rapport de l'an 10 -Schéma de couverture risque (MRCHSL).

ATTENDU QUE nous en sommes à l'an 10 du Schéma et que le rapport de la Municipalité a été produit conjointement par M. Stephen Knox du Service de sécurité incendie (SSI) et par Tonya Welburn, inspectrice municipale et attachée administrative municipale au SSI;

ATTENDU QUE ce Rapport de l'an 10 est conforme aux attentes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'APPROUVER le Rapport de l'an 10 de la mise en application du Schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie, tel que produit;

DE TRANSMETTRE ledit Rapport à la MRC du Haut-Saint-Laurent, tel que requis.

ADOPTÉE

22-09-266 Mandat d'ingénierie pour travaux aux fossés rang 3

ATTENDU QU'un secteur de la chaussée du rang 3 est souvent sujet à être inondé dû à l'écoulement des eaux à certaines périodes dans le secteur;

ATTENDU la possibilité de la présence d'un cours d'eau, auquel cas une demande doit être présentée à la MRC du Haut-Saint-Laurent avant toute autre intervention;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux, en tout ou en partie, sera appliqué contre le programme d'aide financière PAVL-ENT -XYV98827 du MTQ, tel qu'indiqué dans la résolution 22-08-224;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

DE MANDATER la firme Tétrateck pour évaluer la présence ou non d'un cours d'eau et de fournir une stratégie et une estimation des coûts pour les travaux nécessaires en vue de corriger le problème d'écoulement des eaux sur le rang 3.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-040-24-721
Provenance des fonds : Subvention du MTQ pour 2022

ADOPTÉE

22-09-267 Mandat pour fauchage de fossés

ATTENDU QUE des travaux d'entretien pour une 2^e coupe doivent être faits dans les fossés et sur les chemins de la municipalité, la 1^{ère} coupe ayant été effectuée en juillet dernier ;

ATTENDU une soumission reçue de l'entreprise 9219-3242 Québec Inc.(FS PRO) pour effectuer le fauchage sur une distance d'environ 100 km (soit près de 50 km aller et 50 km retour) au coût de 20\$/ km, le tout pour un montant approximatif de **2 000 \$ avant taxes**;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guibault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'OCTROYER le contrat de gré à gré à l'entreprise 9219-3242 Québec Inc, pour faire le fauchage sur une distance d'environ 100 km, au coût approximatif de **2 000 \$ (avant taxes)**.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-320-00-521
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-09-268 Demande de CPTAQ – 2022-07-001 Aliénation /demande pour le 1272 Chemin de la Rivière aux Outardes

ATTENDU la demande d'autorisation n° 2022-07-0001 adressée par le propriétaire concerné à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'aliéner/subdiviser les lots 6 332 392 et 5 805 859 de la Municipalité d'Ormstown, le tout pour une superficie totale approximative de 44,5904 hectares;

ATTENDU QUE le demandeur désire conserver une superficie de 44.515 hectares;

ATTENDU QUE l'acquéreur du terrain 6 332 392 n'est pas encore déterminé et doit être un voisin dont la propriété est contiguë;

ATTENDU QUE pour présenter une telle demande à la CPTAQ, le conseil doit se prononcer sur celle-ci, par voie de résolution;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement d'urbanisme applicable;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'APPUYER la demande 2022-07-0001 afin d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une autorisation d'aliéner/subdiviser les lots 6 332 392 et 5 805 859 de la Municipalité d'Ormstown et d'accepter l'utilisation autre qu'agriculture pour le lot 6 332 393.

ADOPTÉE

22-09-269 Demande de CPTAQ – 2022-07-002 Aliénation pour le 1272 Chemin de la Rivière aux Outardes

ATTENDU la demande d'autorisation n° 2022-07-0002 adressée par le propriétaire concerné à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'aliéner/subdiviser les lots 5 805 982 et 5 805 981 de la Municipalité d'Ormstown, le tout pour une superficie totale approximative de 46,3971 hectares;

ATTENDU QUE le demandeur désire conserver une superficie de 3.8481 hectares;

ATTENDU QUE la superficie conservée sera rattachée au lot 5 806 000 par la suite;

ATTENDU QUE pour présenter une telle demande à la CPTAQ, le conseil doit se prononcer sur celle-ci, par voie de résolution;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement d'urbanisme applicable;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'APPUYER la demande 2022-07-0002 afin d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une autorisation d'aliéner/subdiviser les lots 5 805 982 et 5 805 981 de la Municipalité d'Ormstown.

ADOPTÉE

22-09-270 Festival familial le 17 ou 18 septembre et fermeture de rues

ATTENDU la demande reçue de Loisirs Ormstown pour l'organisation d'un Festival familial au Parc Lindsay-Cullen prévu pour le 17 septembre prochain ;

ATTENDU QUE la présente activité nécessitera la fermeture des sections de rues Victoria et Church, pour y installer des kiosques de vente;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

DE CONFIRMER la fermeture des rues Church et Victoria pour le Festival familial qui aura lieu au Parc Lindsay-Cullen pour la date ciblée du 17 septembre 2022 ou le 18 septembre si les conditions météorologiques ne le permettent pas.

ADOPTÉE

22-09-271 Women's Institute (WI) Contribution pour le 125^e anniversaire

ATTENDU QUE l'Organisme Women's Institute désire souligner son 125^e anniversaire, lors d'une activité tenue le 11 septembre 2022 à 11h, dans le parc situé entre l'Église St-James et l'hôtel de ville, et qu'un goûter aura lieu par la suite dans l'église St-James ;

ATTENDU QUE les membres de l'Église St-James offre gracieusement leur terrain pour la plantation de l'arbre symbolique, et recevront les invité.e.s dans leur belle église en plus d'offrir un goûter ;

ATTENDU une contribution financière de 500 \$ reçue de la députée, Madame Claire Isabelle ;

ATTENDU la collaboration de Monuments Brunet pour offrir la plaque commémorative ;

ATTENDU QU'en signe d'appréciation, la municipalité désire également offrir sa participation financière ;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est PROPOSÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, APPUYÉE par le conseiller **Thomas Vador** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'AUTORISER la dépense qui consiste en l'achat d'un arbre et d'un léger goûter, sur présentation de factures.

ADOPTÉE

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

S'il y a des questions du public en regard des seuls points de l'ordre du jour, elles seront répondues par la mairesse McAleer, ces questions et réponses pouvant être entendues sur la chaîne YouTube de la Municipalité, accessible en allant soit sur le site internet à www.ormstown.ca ou en tapant " Ormstown YouTube " sur la barre de recherche Google.

VARIA

Rappel d'évènements : tel que décrits dans bulletin municipal de septembre 2022.

22-09-272 **Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE LEVER la séance. Il est 20h47.

ADOPTÉE

Christine McAleer
Mairesse,

Jocelyne Madore
Secrétaire trésorière adjointe

CERTIFICAT – Je, soussigné, Georges Lazurka, trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance, le cas échéant.

Georges Lazurka, trésorier